

548

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Crépin, concernant les taxes votées par les Conseils généraux des colonies (N° 134, année 1907.)

(Nommée le 6 juin 1907.)

MM.

1^{er} BUREAU : Félix CRÉPIN.

Secrétaire

2^e — Emile CHAUTEMPS.

3^e — Eugène LINTILHAC.

4^e — Jules GODIN.

5^e — LE COUR GRANDMAISON.

6^e — COCULA.

7^e — Albert DECRAIS.

Président

8^e — VIEU.

9^e — CICÉRON.



1
Séance du 7 juin - 2^e. 4^{ème} Bureau.

Le Bureau nommé N^o 20 sous-président, M^o Pripin, secrétaire
Le Bureau décide qu'il entendra M^o le Ministre des colonies.

Le Président
Alfred Dewar

Le secrétaire
Pripin

Séance du 13 juin à 2^h $\frac{1}{2}$ 4^{ème} Bureau.

Monseigneur le Ministre des colonies est intervenu: Il expose que la loi du 13 avril 1900 est incomplète en ce sens qu'elle ne détermine pas les pouvoirs financiers des conseils généraux des colonies. Il en charge également le directeur de son département de préparer un projet complet. Dès qu'il en présentera à la signature du Président de la République un projet de loi en matière de budget les subventions aux colonies sont déterminées en même temps que celles fournies aux départements afin que les conseils généraux des colonies soient fixés lors des leurs délibérations sur les sommes dont ils peuvent disposer.

Le Président,

Alfred Dewar

Le secrétaire

Pripin

Séance du 1^{er} de ¹⁹⁰¹ à 2^h 4^{ème} Bureau.

Lors de la convocation du sein présent, la commission s'est réunie et a entendu la lecture d'une lettre de M^o le Président, dans laquelle, les pouvoirs de la commission sont rappelés. La commission ayant décidé le 13 juin 1900 d'attacher pour continuer ses travaux le dépôt du projet de loi proposé par M^o le Ministre des colonies, M^o le Président de la commission a été prié de lui écrire pour l'inviter à déposer le projet de loi de finances

Not possible. No. 2. Résistant de la commission ne accepte ce
mandat

Le secrétaire
A. Gijon